



lieu d'habitation des enfants

Par **Aop29**, le **12/12/2022** à **19:51**

Bonjour

je suis en garde alterné

sépare depuis le 29 avril 2022 mon ex conjointe vie chez c'est parents depuis cette date.

cette situation d'avoir des grands parents / parents me dérange pour l'équilibre de nos enfants

8 ans et 5 ans.

savoir si j'ai un recours pour obligé madame a avoir un chez elle (elle a les moyens de prendre une maison)

MERCI

CG du forum marques de politesse

Par **jodelariege**, le **12/12/2022** à **20:05**

bonjour

il n'y a pas de loi qui interdit à votre ex de vivre chez ses parents; à vous de donner la preuve qu'ils y sont en danger.

Par **Marck.ESP**, le **12/12/2022** à **20:52**

Vous avez accepté les CGU du site, alors BONJOUR ! Ainsi qu'elles le préconisent.

Vous souhaitez que votre ex ait un logement, alors que vous dites dans la même phrase qu'elle n'en a pas les moyens....

Il n'existe pas de solution à cela, à moins que vous preniez le loyer à votre charge...